

EAU POTABLE

Situation actuelle

Population

- ⇒ La commune compte une population permanente estimée proche de 7 000 habitants en 2005.
- ⇒ Le caractère touristique de la région et particulièrement marqué fait accroître de façon très sensible le chiffre de la population sur la période estivale, conférant au territoire près de 17 000 résidents sur cette période.

Besoins

La consommation actuelle est de 600 000 m³ par an, c'est-à-dire 3200 m³ jour distribués.

Ressources

- ⇒ La commune est actuellement alimentée par 3 sources, Combe Astié, Joutelle, Rame et un captage de nappe quartier l'Estang.
- ⇒ Le volume produit est de 860 000 m³ par an.

Réservoirs

- ⇒ 12 réservoirs sont présents sur la commune, totalisant une réserve de 3 175 m³.

Un renforcement de la capacité de ces réservoirs est en projet au nord de la commune (Joutelle) pour alimenter les extensions, quartier Pralong notamment.

- ⇒ Le captage de l'Estang assure les pointes de consommation estivale

Situation projetée

Population

- ⇒ La volonté communale de développement urbain tend à considérer un schéma de croissance traduisant une capacité d'accueil au PLU (estimation théorique) de 9 000 habitants à terme avec un pic estival de 20 000 habitants environ. La consommation pourra alors être estimée à 4000 m³ /jour.
- ⇒ La commune prévoit de renforcer le réseau en créant un troisième forage à l'Estang et en augmentant la capacité du réservoir de Joutelle.

E A U X U S E E S

S i t u a t i o n a c t u e l l e

La commune est équipée d'un réseau d'assainissement eaux usées géré par la Communauté de Communes de l'Embrunais.

Q u a r t i e r s r a c c o r d é s

⇒ A l'exception des hameaux et maisons isolées, l'ensemble de la ville et ses extensions sont raccordés au réseau collectif d'assainissement.

C a p a c i t é d e l a s t a t i o n d ' é p u r a t i o n

⇒ La commune dispose d'une station d'épuration d'une capacité de 30 000 équivalents habitants. Elle est localisée au sud, sur le territoire de la commune de Baratier. Elle traite les eaux usées du réseau d'assainissement intercommunal desservant certaines zones des communes de Embrun, Baratier, Crots et Saint Sauveur.

L e r é s e a u

⇒ Les effluents sont drainés par des conduites assurant l'évacuation jusqu'à la station d'épuration.

Z o n a g e d ' a s s a i n i s s e m e n t e a u x u s é e s :

⇒ Conformément à l'article 35 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la détermination d'un zonage d'assainissement collectif et non collectif a été défini.

La configuration du territoire et la nature du sol ont conduit à proposer les solutions suivantes :

- ⇒ assainissement non collectif pour les habitations diffuses et le hameau des Barthelons
- ⇒ raccordement au réseau d'assainissement pour l'habitat dense et pour les quartiers au sol inapte jusqu'aux Maures.
- ⇒ le hameau du Petit Puy est équipé d'une station d'assainissement collective propre, compte tenu de son isolement.
- ⇒ L'habitat des zones agricoles et naturelles sera assuré en assainissement non collectif.

Au regard du réseau existant, une extension est prévue vers le quartier des Maures et en rive gauche de la Durance, pour raccorder les deux zones touristiques du Plan et de la Madeleine.

DECHETS MENAGERS

Depuis le 1^{er} janvier 1994, l'ensemble de la prestation portant sur la gestion des déchets ménagers et assimilés relève de la compétence de la Communauté de Communes de l'Embrunais. Cette prestation comporte :

- les ordures ménagères non recyclables
- des emballages recyclables (tri sélectif)
- le verre
- les magazines et journaux
- les encombrants

L'exercice de la compétence collecte, transport et traitement des ordures ménagères a été confiée au Syndicat Mixte Intercommunal de collecte transport des ordures ménagères dont le siège se trouve à Embrun.

La collecte des ordures ménagères et assimilés ainsi que des encombrants s'effectue par le biais :

- de la société SITA Sud

Le tri sélectif :

Le tri sélectif en point de regroupement et en apport volontaire est géré par le SMICTOM.

Il assure le tri :

- des emballages recyclables
- Le verre
- Les magazines et les journaux et papier

La collecte est effectuée sur le principe de l'apport volontaire dans des colonnes disséminées sur l'ensemble du territoire (pour la collecte du verre et des journaux, revues, magazines)

La collecte des encombrants :

Elle a lieu tous les dernier jeudi de chaque mois après inscription en Mairie auprès du service des affaires générales.

La déchetterie intercommunale

Celles-ci, au nombre actuel de 2, sont situées sur les territoires des communes d'Embrun et de Savines.

Ouverture pour celle de l'Embrunais :

- du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 15 h à 18 h
- le samedi de 8 h à 12 h
- le dimanche de 9 h à 12 h

Ouverture pour celle du Savinois :

- le lundi de 8 h 30 à 12 h
- le mercredi de 13 h 30 à 18 h
- le vendredi de 13 h 30 à 18 h
- le samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

Elles accueillent les administrés des 2 Communautés de Communes concernées, Embrunais et Savinois, ainsi que les professionnels installés ou travaillant sur le territoire intercommunal.

D é c h e t s a c c e p t é s :

- Déchets Ménagers Spéciaux (Peinture, produits pâteux, radiographie, piles ménagères, phytosanitaires, désherbant, vernis, acide, solvants, hydrocarbure)
- Bois
- Ferraille
- Gravats
- Plâtre
- Déchets verts
- Papiers
- Cartons
- Plastiques
- Emballages recyclables
- Verre plat_ et bouteilles
- Objets mobiliers hors d'usage (réfrigérateur, sommier...)
- Déchets inertes provenant d'une activité professionnelle
- Pneumatiques de véhicules légers (sans jante)

D é c h e t s e x c l u s :

- Tous les produits liquides sauf ceux acceptés
- Déchets anatomiques
- Déchets dangereux, toxiques, infectieux (déchets médicaux), radioactifs et explosifs
- Pneumatiques poids lourds et tracteurs
- Ordures ménagères
- Tout déchet d'origine non identifiable
- Laine de roche
- Laine de verre
- Déchets amiantés, tôles ondulées en fibro-ciment

L e s p r o j e t s

Le centre de stockage des déchets ménagers et assimilés de Pralong sera comblé d'ici fin 2005. Un projet d'extension est envisagé ; celui-ci est localisé en rive gauche du site actuel. Actuellement, il est partiellement utilisé pour la mise en dépôt de matériaux inertes. La superficie totale de cette zone est de 18 000 m² environ.

Ainsi, afin de répondre aux besoins des entreprises du territoire en terme de stockage de déchets inertes, et pour une gestion cohérente et globale des déchets, il est nécessaire pour la commune d'Embrun d'aménager un nouveau site d'acceptation des déchets inertes sur le site de Pralong.

Les parcelles n°122 à 131 de Vigne longue sont envisagées pour ce dépôt. La situation et la topographie de ce site permettront à cette décharge à gravats d'avoir une bonne intégration paysagère dans son environnement. Ce site est inscrit en emplacement réservé au PLU.